

Formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier

- Le diplôme d'état d'infirmier est enregistré sous la fiche RNCP n° 39923 : DE - Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade de licence
- Références arrêté création (ou date de premier enregistrement) : arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier (JORF n°0181 du 7 août 2009).
- Organisme certificateur : Ministère de la santé et de la prévention
- Date d'enregistrement de la certification : 06/12/2024

○ **PUBLIC :**

- Etudiants en enseignement secondaire ou supérieur via la plateforme Parcoursup.
- Personnes en reconversion professionnelle via une sélection spécifique.

○ **PRÉREQUIS :**

Selon les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondant à l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un Baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme
- Justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.
- L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ; à la production au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

○ **DURÉE DE LA FORMATION :**

La formation dure 3 ans, sur la base de 35h/semaine.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

○ **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

L'enseignement théorique :

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés, travaux de groupes, travaux pratiques, travaux de recherches en groupes ou individuels. Les 59 unités d'enseignement sont thématiques, en lien les unes avec les autres, et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent 6 champs :

- Sciences humaines et sociales
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences infirmières : concepts et méthodes
- Sciences infirmières : interventions – unités d'intégration et posture professionnelle
- Méthodes de travail

L'enseignement clinique :

Il s'effectue au cours des périodes de stage. Les stages sont à la fois, des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de :

- L'observation
- La contribution aux soins
- La prise en charge des personnes
- La participation aux réflexions menées en équipe
- L'utilisation des savoirs dans la résolution de situation

La progression de l'étudiant en stage est appréciée à partir du Portfolio.

○ **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Construire les éléments de compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, de posture et de positionnement.
- Devenir un praticien autonome, responsable et réflexif
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.
- Développer une éthique professionnelle.

L'étudiant au terme de sa formation devra avoir acquis 10 compétences :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de des soins quotidiens
4. Mettre en œuvre les actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles scientifiques
9. Organiser et coordonner les interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

○ **MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS :**

Selon l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'état d'infirmier, la formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier est accessible aux conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L 612-3 du code de l'éducation
- Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Elle se fait par la voie de :

- La formation initiale, dont l'apprentissage
- La formation professionnelle continue

- Situation A : Vous relevez de la formation initiale

L'inscription est précédée de la procédure nationale de préinscription sur la plateforme PARCOURSUP

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap

- Situation B : Modalités de sélection des candidats relevant de la formation professionnelle continue (candidats FPC)

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- La copie d'une pièce d'identité, passeport ou titre de séjour ;
- La copie des diplômes, certificats ou titres obtenus ;
- L'attestation ou les attestations de travail et les attestations de formation suivie ;
- Un *curriculum vitae* ;
- Une lettre de candidature exposant leur projet professionnel.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Calendrier sélection FPC 2027 :

- Ouverture des inscriptions : 5 octobre 2026
- Clôture des inscriptions : 12 novembre 2026
- Epreuves écrites : 8 décembre 2026 de 14H00 à 16H00
- Epreuve orale : du 27 novembre 2026 au 18 décembre 2026
- Publication des résultats : 15 janvier 2027 à 14H00
- Coût d'inscription = 110 €

Les épreuves :

1. Un **entretien de 20 mn** (noté sur 20 points) portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat. Cet entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier et d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation au regard des attendus et critères nationaux.
2. Une **épreuve écrite d'une durée totale d'une heure** (notée sur 20 points) comprenant 2 sous-épreuves de 30 minutes :
 - Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans les domaines sanitaire, médico-social et social, notée sur 10 points. Elle permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation, ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - Une sous-épreuve de calculs simples, notée sur 10 points. Elle permet d'apprécier la maîtrise des quatre opérations mathématiques, la conversion d'unités simples et la résolution d'un problème simple.

Pour être admis le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 20 /40.
Une note inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire.

L'ADMISSION DÉFINITIVE A L'IFSI

L'admission définitive à l'IFSI est subordonnée :

- à la production, au plus tard le premier jour de la 1ère période de stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, à la production d'une attestation signée de non inscription sur la plateforme « PARCOURSUP ».

○ MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

L'évaluation des compétences est réalisée :

- Soit par un contrôle continu régulier
- Soit par un examen terminal
- Soit par ces deux modes combinés.

Les évaluations se déroulent à l'institut ou en stage et peuvent être individuelles ou collectives, écrites ou orales, théoriques ou pratiques.

○ LES ÉQUIPES DE L'IFSI :

Le Directeur : Ludovic ROUSSELET – Directeur des Soins

La coordinatrice pédagogique : Corinne BECARD

Les formateurs :

- Chrystel AUGIER-POINSARD
- Camille BLAISE
- Laura MARION
- Sophie MOREAU
- Virginie ROBLIN-VERLY
- Nadège SEBILLOTTE
- Arnaud SEGURA (formateur en simulation)

L'assistante administrative :

- Florence BERGMANN

○ TARIF : 8 500 euros / année de formation.

○ CONTACT :

Mail : Secretariat.ifsich-semur.fr

Téléphone : 03 80 89 64 42

○ **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'institut dispose d'un référent handicap qui peut répondre à vos interrogations concernant les aménagements possibles au cours de la formation. La politique handicap de l'institut est transmise sur demande par mail.

○ **PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES A LA SUITE DE LA FORMATION :**

- L'infirmier diplômé d'Etat dispense des soins de nature préventive, curative, éducative ou palliative dans le but d'améliorer, maintenir ou restaurer la santé au sein d'organisations diverses : établissement de santé (public ou privé), secteur extrahospitalier (domicile, santé scolaire, santé au travail...), milieu médicosocial et associatif (EHPAD, structures pour personnes présentant un handicap...), organisation humanitaire, armée, milieu carcéral...
- Grade de licence : possibilité de poursuite du cursus universitaire : master Infirmier en pratiques avancées (IPA), doctorat en sciences infirmières
- Spécialisation possible en puériculture, bloc opératoire, anesthésie
- Formation en management et pédagogie : Cadre de Santé, Cadre supérieur de Santé
- Directeur des soins (concours EHESP)